



Les **accompagnateurs supplémentaires** ne sont pas éligibles au pass Culture.

Le **forfait de visite** comprend l'entrée du monument ainsi que l'activité pour un groupe de 30 élèves et 5 accompagnateurs.

Si vous souhaitez venir avec davantage d'**accompagnateurs**, il faudra que chacun s'acquitte du droit d'entrée (3 € pour le cloître de la Psalette et 11,50 € pour le château d'Azay-le-Rideau), sauf pour les porteurs d'un pass éducation ou les AESH.

Le **règlement** est à la charge de l'établissement et devra être effectué sur place en billetterie le jour de la visite.

Pour le château d'Azay-le-Rideau : la location d'**audioguides** pour une visite libre ne peut pas être financée avec le pass Culture.

VISITE

4

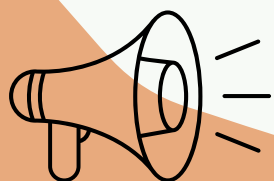
La visite a lieu et le paiement s'effectue automatiquement



5

ANNULATION

Vous êtes contraints d'annuler votre visite



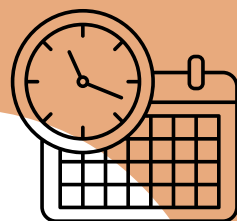
Une fois la visite validée (étape 3), vous avez jusqu'à **J-15** pour annuler dans Adage.

Passé ce délai, la visite est due et le **paiement** sera effectué comme si la visite avait eu lieu.

Pour plus d'informations sur le contenu de nos visites et définir votre projet



Pour connaître nos dates et horaires disponibles et réserver votre activité



Joanna Labussière
Chargée d'actions éducatives
02 47 45 67 96
joanna.labussiere@monuments-nationaux.fr

Marion Lancelleur
Chargée de réservations et assistante du service éducatif
02 47 45 68 61
resa.azay@monuments-nationaux.fr

WWW.AZAY-LE-RIDEAU.FR
WWW.CLOITRE-DE-LA-PSALETTE.FR

WWW.AZAY-LE-RIDEAU.FR/ESPACE-ENSEIGNANT